

Pour tout renseignement, contactez :

CCM L AIGLE
7 PLACE SAINT MARTIN
61300 L AIGLE
Tél: 0 820 85 80 09 (Service 0,12 €/min + prix appel)
E-mail: 04855@creditmutuel.fr

C IRD 14/04855
NATUROPATHIE ET BIENVEILLANCE
17 RUE RICHARD LENOIR
61300 L AIGLE

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés ACM IARD SA, certifions que
NATUROPATHIE ET BIENVEILLANCE

Est titulaire du contrat **MULTI PRO CREDIT MUTUEL I8 4015400** garantissant, dans la limite de ses **Conditions Générales Multi Pro Crédit Mutuel, Intercalaires et Conditions Particulières et des garanties détaillées dans le tableau « Garanties » ci-dessous**, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison de dommages causés à des tiers du fait de son ou de ses activité(s) professionnelle(s) détaillées ci-dessous :

Activité : Naturopathe

Garanties	Plafonds de garantie par sinistre
Responsabilité civile Exploitation	Acquis
Tous dommages confondus	8.000.000 €
dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1.500.000 €
- Dommages immatériels non consécutifs	75.000 €
Garanties annexes :	Par sinistre et par année d'assurance :
- Faute inexcusable et maladie professionnelle / Maladie professionnelle non reconnue	1.500.000 € pour les deux garanties
- Intoxications alimentaires	1.000.000 €
- Atteintes accidentelles à l'environnement	600.000 €
- Vols par préposés	30.000 €
- Biens confiés	30.000 €

Responsabilité civile Professionnelle	Acquis
Tous dommages confondus	Par sinistre et par année d'assurance :
dont :	2.000.000 €
- Dommages immatériels non consécutifs	200.000 €
- Biens confiés	30.000 €
- Frais de retrait	20.000 €
- Frais de dépose/repose	20.000 €

Dans le cadre des activités professionnelles déclarées, sont également garanties au titre de la Responsabilité Civile Exploitation et dans les mêmes limites, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile résultant de l'occupation temporaire de locaux ou d'emplacements prêtés ou loués pour une durée inférieure ou égale à 15 jours consécutifs.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des conditions du contrat auxquelles elle se réfère. Elle est valable sous réserve de toute modification, suspension, résiliation ou annulation postérieure à sa date d'établissement, pour la période du 06/05/2022 au 06/05/2023.

ACM IARD SA